

*Article 29 du Règlement*

Il existe toujours un lien important et sérieux entre les forêts et l'environnement. Selon moi, l'un des aspects fondamentaux de l'exploitation forestière au Canada est la protection de l'environnement. Les pays du tiers monde qui se sont servis de leurs arbres comme combustible ou qui les ont utilisés à d'autres fins ont pratiquement détruit cette ressource et ont grandement endommagé l'environnement, notamment du point de vue de l'érosion des sols. Nous tenons à éviter ce genre de problème au Canada. Le fait est que nous exploitons nos forêts à toute vitesse, mais nous nous préoccupons quand même de l'environnement et des effets sur celui-ci de l'expansion rapide de l'exploitation forestière. Je crois qu'il faut bien tenir compte de tout cela et c'est exactement ce que fait le gouvernement. Il s'est orienté dans la bonne direction et nous pouvons nous attendre, je crois, à des progrès soutenus.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse porte un intérêt tout particulier à l'exploitation forestière et je tiens à rendre publiquement hommage au ministre néo-écossais des Terres et Forêts, l'honorable Kenneth Streach, qui vient d'annoncer une nouvelle politique provinciale en matière d'exploitation forestière. Celle-ci prévoit notamment de doubler la production de bois de la Nouvelle-Écosse dans les années et les décennies à venir. C'est là, à mon avis, un objectif réalisable dont la poursuite va augmenter sensiblement les emplois et les possibilités économiques des Néo-Écossais. La nouvelle politique proposée par l'honorable Kenneth Streach renferme des principes généraux touchant le calendrier des récoltes, la répartition des peuplements, l'augmentation de l'activité du marché et surtout un programme permanent et vigoureux de sylviculture pour remplacer la forêt employée à la production et à des usages productifs. Ainsi les deux paliers de gouvernement, national et provincial, concentrent leurs activités sur l'expansion forestière. Nous pouvons prévoir une augmentation de l'emploi et des produits économiques grâce aux efforts entrepris par les deux niveaux de gouvernement. Je sais que la situation en Nouvelle-Écosse se répète dans les autres provinces de l'Atlantique, et particulièrement au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

Je voudrais en revenir à l'objet du débat, soit le problème national des incendies de forêt. Nous avons déjà souligné l'importance de l'industrie forestière au Canada. Nous savons que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont occupés de l'industrie forestière. Permettez-moi de passer brièvement en revue certains aspects de ce problème national des incendies de forêt dans le contexte des provinces de l'Atlantique. Il est inutile, je pense, de parler encore une fois des dommages infligés au Nouveau-Brunswick par la prolifération des incendies de forêt. J'ai appris qu'on a perdu l'équivalent d'une année de production, perte très importante si l'on considère ses effets sur l'économie de la province dont plus de 21,000 habitants sont employés directement par l'industrie forestière et de nombreux autres sont touchés par elle. En Nouvelle-Écosse, on a réussi à limiter les dégâts à 200 acres seulement jusqu'à maintenant. Cependant, comme nous le savons à partir de l'expérience du

Nouveau-Brunswick, sitôt qu'il y a une sécheresse au printemps, les risques d'incendies de forêt augmentent immédiatement. En fait, la semaine dernière, en Nouvelle-Écosse, le ministre des Terres et des Forêts a dû déclencher une chaude alerte. Heureusement pour l'industrie forestière et malheureusement pour les gens en vacances, des pluies abondantes sont tombées au cours des jours suivants et l'état d'alerte a cessé. Cependant, tous les habitants des régions boisées du Canada vivent toujours dans la crainte d'un incendie de forêt.

Quand on passe en revue le reportage de la situation au Nouveau-Brunswick transmis par les médias, on s'aperçoit immédiatement du travail effectué par les volontaires. Ce sont non seulement des membres des services de pompiers volontaires des localités de toute la région de l'Atlantique, mais également des personnes qui acceptent d'être recrutées à la seule fin de combattre l'incendie. Je rends un vibrant hommage à tous les pompiers volontaires non seulement pour leur contribution à la lutte contre les incendies de forêt, mais également pour le travail communautaire qu'ils accomplissent normalement, mais je voudrais surtout souligner le travail de ces Canadiens n'ayant ni l'expérience ni la formation d'un pompier volontaire, qui participent à la lutte contre les feux de forêt. Leur inexpérience peut parfois les amener à prendre des risques pouvant entraîner des blessures graves, voire la mort. Les héros du jour sont ceux qui se sont portés volontaires, les bons Samaritains qui sont venus en aide à ceux qui en avaient besoin.

● (2250)

On constate immédiatement l'importance du matériel nécessaire sur terre et dans les airs. L'eau larguée par les avions-citernes équivaut presque à une goutte d'eau dans l'océan face à l'ampleur des incendies. Il est facile de comprendre qu'un matériel plus important et de meilleure qualité s'impose. Lorsqu'on s'aperçoit qu'on utilise une simple lance d'incendie pour lutter contre un feu qui s'étend sur 18 milles de large, on se rend compte là encore de l'importance du matériel nécessaire.

Je suis heureux d'entendre le ministre associé de la Défense nationale annoncer que le gouvernement fédéral a contribué à équiper les volontaires qui ont combattu l'incendie. Le ministre a parlé du travail du Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt. Ce genre de coopération interprovinciale et fédérale-provinciale constitue le seul moyen sensé de régler le problème en matière d'équipement au sol et dans les airs.

Je voudrais à présent examiner de très près le facteur humain dans les incendies de forêts. On s'est beaucoup préoccupé de la survie du secteur forestier et des problèmes économiques posés par ces incendies, par exemple la perte de propriété, de revenus et de perspectives économiques. Toutefois, ce qui importe avant tout, c'est l'angoisse éprouvée et les pertes subies lors de tels incendies. À cet égard, je voudrais parler de deux cas bien précis attribuables à l'incendie au Nouveau-Brunswick.